

Les vaccinations obligatoires et recommandées

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, il existe des vaccinations obligatoires. Néanmoins, ce ne sont pas les seules vaccinations à proposer aux agents. En effet, l'employeur, conseillé par le médecin du travail, doit évaluer les risques auxquels sont exposés les agents et prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver leur santé et leur sécurité.

Dans certaines situations, la vaccination apparaît comme la seule prévention à mettre en œuvre pour remplir cette obligation, même si elle ne fait pas l'objet d'un texte de loi.

La vaccination en milieu professionnel présente un intérêt individuel dans le sens où elle protège les personnes exposées contre un risque de maladies, mais elle a aussi un intérêt collectif car elle contribue à la diminution de la propagation des germes et des virus.

L'employeur prend financièrement à sa charge les vaccinations obligatoires ainsi que celles qu'il recommande.

LES VACCINATIONS OBLIGATOIRES

VACCINS OBLIGATOIRES	CARACTERISTIQUES DE LA MALADIE	ACTIVITES PROFESSIONNELLES CONCERNEES
BCG / TUBERCULOSE	Poumon, organe le plus souvent infecté par le bacille tuberculeux. La tuberculose pulmonaire se caractérise par une toux productive et une gêne respiratoire	<ul style="list-style-type: none"> Personnel des écoles maternelles, des pouponnières, des crèches ainsi que les assistantes maternelles Personnel soignant et personnes susceptibles d'avoir des contacts répétés avec des malades tuberculeux dans les établissements sociaux et d'hébergement des personnes âgées ainsi que les aides-ménagères Etudiants préparant les professions à caractère social tels que les animateurs socio-éducatifs, les assistantes de services social, les éducateurs de jeunes enfants...
DIPHTERIE	Revêt habituellement l'aspect d'une angine modérée. Peut évoluer vers une atteinte du muscle cardiaque et une paralysie des membres et des muscles respiratoires	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement de garde d'enfants d'âge pré-scolaire (crèches, écoles maternelles...) Assistants maternelles Personnes des services assimilés aux pompes funèbres
HEPATITE B	Bénigne mais certaines évoluent vers une cirrhose ou un cancer du foie	<ul style="list-style-type: none"> Personnels de santé
POLIOMYELITIS	Soit bénigne et se traduit par de maux de tête, une légère fièvre et une angine, soit maligne et évolue dans certains cas vers la paralysie.	<ul style="list-style-type: none"> Personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées Aides-ménagères... Etablissement de garde d'enfants d'âge pré-scolaire (crèches, écoles maternelles...) Assistants maternelles Personnes des services communaux d'hygiène et de santé et des services assimilés aux pompes funèbres

Les vaccinations obligatoires et recommandées

TETANOS	Contractures et spasmes des muscles pouvant provoquer un arrêt respiratoire ou un arrêt cardiaque	<ul style="list-style-type: none"> • Aides-ménagères... • Personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées et de garde d'enfants d'âge pré-scolaire (crèches, écoles maternelles...) • Assistantes maternelles • Personnes des services de médecine du travail • Personnes des services communaux techniques, d'hygiène et de santé et funéraires
----------------	---	---

LES VACCINATIONS RECOMMANDEES

VACCINS RECOMMANDES	CARACTERISTIQUES DE LA MALADIE	ACTIVITES PROFESSIONNELLES CONCERNEES
HEPATITE B	Bénigne mais certaines évoluent vers une cirrhose ou un cancer du foie	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel pouvant être en contact avec du sang ou du sperme
HEPATITE A	Gravité varie du simple syndrome grippal modéré à l'insuffisance hépatique fulminante mortelle	<ul style="list-style-type: none"> • Agent impliqué dans la préparation alimentaire dans la restauration collective • Agent pouvant être en contact avec des eaux usées, égoutiers, personnel des réseaux d'assainissement, des stations d'épuration et certains agents de la maintenance
LEPTOSPIROSE	<p>Maladie transmise par le rat qui l'élimine dans les urines et les déjections, souillant ainsi les eaux et les sols</p> <p>Les premiers symptômes associent fièvre, frissons, douleurs musculaires et céphalées. En quelques jours les signes évoluent avec des atteintes viscérale, hépatique, rénale, voir une méningite hémorragique</p>	<p>Les travaux exposant à la leptospirose sont cités dans les tableaux de maladie professionnelle. Professions s'exerçant dans les milieux humides et chauds susceptibles d'abriter les rongeurs et celle impliquant la manipulation des milieux souillés par leurs urines, ce sont essentiellement les agents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • intervenant dans les égouts • de la voirie • des cimetières • éboueurs • des piscines • traitement des eaux usées • stations d'épuration • garde-pêche • certains agents des espaces verts intervenant dans les milieux insalubres ou marécageux
RAGE	Toujours mortelle peut être furieuse : caractérisée par des agitations et des spasmes ou plus rarement paralysante, avec une évolution plus lente.	<p>Personnes susceptibles d'être en contact avec des animaux infectés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • garde-chasse • personnels des fourrières
TETANOS	Contractures et spasmes des muscles pouvant provoquer un arrêt respiratoire ou un arrêt cardiaque	<p>Ensemble du personnel et plus particulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • agents des services techniques (espaces verts, chantiers, voirie, cimetières, collecte et traitement des ordures ménagères...) • garde-chasse • agents pouvant être en contact avec les eaux usées